



NCI

2021

**RAPPORT ESG
Article 29 LEC**

NCI – Société de Gestion



Sommaire

01		Edito	page 3
02		NCI en bref	page 4
03		L'équipe NCI	page 5
04		Charte ESG	page 6
05		Fonds NCI	page 15
06		Capital Transmission	page 17
07		Capital Risque	page 19
08		Etudes de cas	page 21
09		Compliance	page 38
10		Annexes	page 39

Edito

Chères lectrices, chers lecteurs,

Nous avons le plaisir de vous communiquer le premier rapport ESG de notre société de gestion.

2021 a été l'année de la structuration d'une démarche ESG toujours plus ambitieuse.

En effet, la levée de notre 5ème fonds de transmission, Reprendre & Développer 5 - RD5, premier fonds « Article 8 » selon le règlement européen SFDR, a permis aux équipes d'investissement de s'approprier ces enjeux, qui sont à la fois réglementaires et indispensables dans l'accompagnement des participations et leur adaptation aux enjeux climatiques.

Le véritable succès de cette levée de fonds a créé une dynamique forte au sein de notre société de gestion.

Après l'équipe d'investissement de RD5, c'est au tour de celle du fonds successeur de Waterstart Capital en venture, NCity, de montrer son ambition pour le climat et la préservation de la biodiversité.

NCity, dont la levée va démarrer très prochainement, a la particularité d'être un fonds thématique adaptés aux startups de la PropTech et la Smart City à l'échelle nationale. Il aura une dimension décarbonation. L'équipe innovation s'est fixé avec NCity, l'objectif ambitieux d'éviter l'émission de 400 000 tonnes de CO2 via ses participations à horizon 10 ans.



Anne-Cécile Guitton,
Présidente de NCI

2022, grâce à RD5 et NCity, montrera une véritable montée en puissance dans l'engagement environnemental, et sociétal de notre société de gestion.

Nous vous en souhaitons une agréable lecture.

NCI en bref

La Société de Gestion

300

millions
d'euros sous
gestion

185

entreprises
accompagnées

24

collaborateurs

20

ans
d'expérience

Nos portefeuilles



PME / ETI

5 fonds
d'investissement

28 participations
en portefeuille



START-UP

3 fonds
d'investissement

44 participations
en portefeuille

L'équipe NCI



24

collaborateurs
chez NCI

43%

de femmes
dans l'équipe

41 ans

âge moyen des
collaborateurs

100%

des salariés ont
accès au
carried interest

4

salariés anciens
stagiaires NCI

100%

du capital est
détenu par les
associés

33%

de femmes parmi
les 10 plus hautes
rémunérations

80%

du Comité de
Surveillance est
indépendant

Charte ESG

Notre philosophie

Depuis sa création, NCI aborde son activité au-delà du seul financement d'entreprises régionales. Notre société de gestion est dans les faits un véritable acteur économique local en capacité d'accompagner des entreprises, leur équipe de direction et leurs collaborateurs lors d'étapes majeures : croissance externe, transmission, internationalisation, etc. Par ce rôle, NCI est consciente que des responsabilités substantielles lui incombent. En effet, notre collaboration avec des startups, PME et ETI contribue, directement ou indirectement, à orienter l'activité économique d'un territoire, à maintenir et créer des emplois, à soutenir l'attractivité d'une région ou encore à accélérer l'adoption d'initiatives de gouvernance responsable.

Notre objectif

« Être un actionnaire responsable au quotidien »

Le contenu de notre charte environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) reflète cette réflexion de fond menée sur le sens et la portée de notre métier. Notre objectif a été de structurer la démarche la plus opérationnelle possible et de permettre à NCI d'approfondir son rôle de promoteur de progrès environnementaux et sociaux. Pour ce faire, nous avons adopté une approche globale en associant les différentes parties prenantes de la société de gestion : ses participations, ses souscripteurs, ses collaborateurs et ses pairs. Les enjeux et attentes de chacune ont été analysés par les membres de notre groupe de travail dédié afin de donner naissance à une politique complète et cohérente.



Charte ESG

NCI et ses participations

Parties prenantes centrales dans le métier de NCI, les sociétés que nous choisissons d'accompagner ont toujours fait l'objet d'une étude approfondie. Les thématiques ESG sont aujourd'hui des critères de choix à part entière. Elles sont par ailleurs structurantes dans la relation que nous entretenons avec nos participations. Au sein de nos fonds, nos initiatives s'organisent selon notre Politique ESG :

LE PROCESSUS DE SELECTION

- LA POLITIQUE D'EXCLUSION

NCI s'engage, par la **politique d'exclusion sectorielle** des fonds gérés, à ne pas financer directement ou indirectement la production d'armes, l'industrie du tabac, de l'alcool, du charbon, ou encore dans les secteurs des jeux d'argent, de la pornographie, et de l'exploration pétrolière et gazière. Cette politique s'applique à la fois à l'activité de capital développement & transmission et de capital risque.

NCI veille aussi à ce que les participations de tous les fonds gérés respectent les garanties minimales en matière de **Droits de l'Homme** imposées par la Taxonomie (Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, incluant les 8 conventions de l'OIT sur le droit du travail et la Charte internationale des droits de l'Homme).

- LA CHECK-LIST ESG

En amont d'une opération, nos équipes d'investissement sont dotées d'une **grille d'analyse ESG**. Celle-ci couvre 15 sujets qui permettent d'identifier tout risque environnemental, social ou de gouvernance majeur (dit **risque de durabilité**) lié à l'activité et aux processus d'une entreprise. Cet outil permet par ailleurs de mesurer la maturité d'une équipe de direction et d'anticiper des besoins d'accompagnement spécifiques.

La Check-list ESG NCI est disponible en annexe de ce document.



Charte ESG

NCI et ses participations

L'INVESTISSEMENT

- LA CLAUSE ESG

Lors de nos nouveaux investissements, une **clause ESG** est intégrée à nos **pactes d'actionnaires**. Au travers de celle-ci, NCI et ses participations officialisent l'importance accordée aux thématiques ESG tout au long de la période de détention des titres par les fonds. Son contenu détaille précisément les attentes de la société de gestion : actions mises en œuvre par l'entreprise telles que les initiatives opérationnelles nécessaires, gestion des risques, qualité du *reporting* ESG, etc.

- LE PLAN D'OBJECTIFS ESG

Le plan d'objectifs ESG contient en moyenne **6 engagements ambitieux** soumis à l'entreprise et couvre une période de 3 ans. Parmi les ambitions fixées, NCI intègre obligatoirement la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre, une initiative favorable à la parité femmes / hommes et une autre propre au partage de la valeur créée entre l'entreprise et ses salariés.

L'initiative de notre fonds **Reprendre et Développer 5**

Une fois l'investissement réalisé, chacune des participations fait l'objet d'un audit dédié réalisé par notre partenaire, l'agence de conseil en RSE Pimlica. Il a pour objet d'identifier les enjeux ESG de l'entreprise, de lui proposer des initiatives concrètes permettant d'y répondre puis de créer son plan d'objectifs ESG.



Charte ESG

NCI et ses participations

LA PERIODE DE DETENTION DES TITRES PAR LES FONDS

- L'ACCOMPAGNEMENT NCI

Enfin, pendant la période de détention, les thématiques ESG font l'objet d'une attention spécifique. A leur demande, les participations peuvent bénéficier d'un accompagnement opérationnel permettant de faciliter l'atteinte des objectifs de leur plan. Régulièrement, notamment lors de certains Comités stratégiques, leurs progrès sont évalués et donnent lieu à une discussion dédiée.

*« J'ai pu participer aux **sessions de l'accélérateur**, qui nous ont permis de rencontrer des **experts** de sujets très précis, mais surtout d'échanger sur ces **thématiques** avec les autres dirigeants et dirigeantes des participations de Waterstart. Cela permet d'avoir des exemples, des réponses précises et surtout des **solutions actionnables**. C'est ce que l'on attend en tant qu'Entrepreneur. »*

Paul Péretié
CEO, Adok.

- LE SUIVI ESG

Les participations de nos fonds répondent annuellement à un **questionnaire ESG** afin d'évaluer leur performance ESG. En 2021, 81% de nos participations ont répondu à ce questionnaire.

Pour faciliter la collecte et l'analyse de leurs réponses, nous réfléchissons en interne à une solution digitale plus efficiente.



Charte ESG

NCI et ses souscripteurs

NCI ne limite pas sa relation avec ses souscripteurs à la seule performance financière de ses fonds. La société de gestion a fait le choix de dépasser ce cadre de collaboration à deux égards :

L'INNOVATION

1.

En proposant proactivement à ses souscripteurs de nouveaux véhicules d'investissement profondément innovants et dédiés à des **problématiques ESG**. C'est ainsi le cas du futur fonds de capital-risque NCity en partie dédié aux **émissions de gaz à effet de serre évitées***. Entre 2023 et 2032, par les innovations déployées par le portefeuille pendant la durée de vie du fonds, NCity se fixe pour objectif d'empêcher l'émanation de près de **400 000 tonnes de CO2**, soit l'empreinte annuelle moyenne de 40 000 français.

LE REPORTING

2.

En déployant tous les efforts nécessaires pour offrir aux souscripteurs les **reportings ESG** les plus complets et transparents possibles dans le respect des normes nationales et internationales, notamment le **règlement européen SFDR**. Cette implication concerne autant la sensibilisation continue des participations que les processus opérationnels de reporting (logiciels dédiés, vérifications des données, etc.) ou les cadres méthodologiques retenus, au premier rang desquels les **Objectifs de Développement Durable** (ODD) des Nations Unies. Le reporting ESG est annuel pour nos fonds et pour la société de gestion sous forme de rapports contenant des statistiques sur les critères ESG et nos politiques. Le rapport annuel ESG est aussi disponible sur le site internet.

Au-delà de l'ESG, NCI a par ailleurs fait le choix de favoriser le **co-investissement** avec ses souscripteurs, ainsi que **l'accélération business** et l'accès au **financement** notamment auprès de nos partenaires bancaires.

*NCity sera un fonds « article 8 » selon SFDR. Il n'est pas encore constitué à date.



Charte ESG

NCI et ses collaborateurs

Particulièrement sensible à l'atmosphère de travail au sein de la société de gestion et à sa bonne gouvernance, la direction de NCI aborde la **relation avec ses salariés** au travers des aspects sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

NOTRE ENGAGEMENT SOCIAL

IMPLIQUER les collaborateurs dans le partage de la valeur créée

- ✓ Une politique de répartition du Carried Interest qui n'est pas réservée aux seuls investisseurs permettant de mobiliser toute l'équipe sur l'amélioration de la performance des fonds gérés
- ✓ Encouragement et accès facilité des collaborateurs à la formation
- ✓ Mise en place d'une démarche bien-être au travail (Team Sharing hebdomadaire, mise à disposition de vélos électriques, espace convivialité pour les salariés)
- ✓ Entretiens annuels croisés

NOTRE ENGAGEMENT DE GOUVERNANCE

GÉRER NCI dans le respect de la conformité en privilégiant éthique et transparence

- ✓ Une Gouvernance de qualité pour une entreprise de 23 collaborateurs : administrateurs indépendants au Comité de Surveillance, Comité de Direction, Comité de Pilotage, Comité de Mise à l'Etude
- ✓ Mixité recherchée dans les équipes avec 43% de femmes au sein de NCI tant dans les équipes d'investissement qu'au Comité de Direction
- ✓ Adhésion à l'association NAI (Normandie Administrateurs Indépendants) pour une pratique d'une meilleure Gouvernance

Charte ESG

NCI et ses collaborateurs

NOTRE ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

MINIMISER notre impact quotidien sur l'environnement

- ✓ Réalisation d'un bilan carbone dès 2012
- ✓ Mise en place d'une politique de recyclage contraignante
- ✓ Travail sur l'isolation thermique et phonique de nos bureaux
- ✓ Changement du parc automobile en privilégiant les véhicules émettant moins de 120 gr de Co2. Incitation financière à choisir un véhicule émettant moins de 50 gr avec une motorisation électrique ou Hybride rechargeable
- ✓ Investissement dans un parc de vélos électriques pour les déplacements urbains (domicile/travail et déplacements professionnels)
- ✓ Préférence pour les transports en commun comme le train lorsque cela est possible



Bilan carbone NCI

- 2019 : 198 tonnes eCO2
- 2020 : 187 tonnes eCO2

NOTRE ENGAGEMENT SOCIÉTAL

S'ENGAGER pour nos territoires

- ✓ Préserver les sièges sociaux du territoire via la transmission des entreprises
- ✓ Actions de mécénat
- ✓ Participation financière à des opérations de préservation du patrimoine régional
- ✓ Adhésion à des associations professionnelles (MEDEF, APM, Réseaux Entreprendre, Démarche Verte)

Charte ESG

NCI et ses pairs

Vis-à-vis de ses pairs, NCI prend part à l'effort commun consistant à **promouvoir les thématiques ESG** dans l'industrie du **capital investissement** au-delà des exigences légales. La société de gestion apprend de ses confrères autant qu'elle promeut la démarche pragmatique et opérationnelle qui constitue son approche. NCI s'attache ainsi à être **force de proposition**, à inspirer par son exemplarité et à partager en toute transparence ses retours d'expérience.

NOS ENGAGEMENTS



Signataire des Principes pour l'Investissement **Responsable** (PRI) définis par le programme des Nations Unies



Signataire de la Charte **Parité** de France Invest : « favoriser la parité dans le capital-investissement et entreprises »



Signataire de la Charte d'engagements des investisseurs pour la **croissance**



Signataire de l'initiative **climat** international (iCi)

Une description des Labels et Chartes est disponible en annexe.

Par ailleurs, nous dédions du temps à aux partages de **bonnes pratiques métiers**, puisque l'un des collaborateurs de NCI est membre du Conseil d'administration des moins de 35 ans de **France Invest** et que notre Présidente participe à la commission **Action régionale**, au sein de cet organisme.

Charte ESG

NCI et ses pairs

NOS PARTENARIATS

- Notre partenariat stratégique avec l'agence de conseil en RSE Pimlica

Dans l'optique de faire progresser sa démarche ESG, NCI a conclu, en 2020 un **partenariat stratégique** avec l'agence de conseil en RSE et développement durable Pimlica.

Créée en 2017, Pimlica accompagne des PME et des investisseurs dans leurs différentes **initiatives environnementales et sociales**. Dans le but de mettre en œuvre les actions les plus efficaces et pragmatiques possibles, l'approche de l'agence consiste à établir un lien permanent entre la stratégie d'entreprise de ses clients et leurs démarches en matière de RSE.

Pimlica accompagne nos participations dans l'identification et la compréhension de leurs **enjeux ESG**, l'évolution de leur modèle d'affaires et la réduction de leur empreinte environnementale. Elle réalise ainsi les audits ESG, la création des Plans d'objectifs dédiés, l'accompagnement opérationnel proposé aux participations, le suivi de leurs progrès ainsi que la mesure des impacts positifs générés.

PIMLICA _
SustainabilityStudio

- Notre partenariat stratégique avec la startup Aktio

Nous travaillons avec Aktio pour la réalisation de **bilans carbone**, pour NCI en tant que Société de Gestion ainsi que pour nos participations désirant agir sur leur empreinte carbone. Le bilan carbone s'appuie notamment sur une approche **Analyse Cycle de Vie**, grâce aux données des participations et d'un benchmark de l'industrie concernée. Le benchmark peut être public ou privé selon les thématiques. Le risque du double comptage existe : le bilan carbone prend en compte toutes les émissions d'une entreprises, y compris les émissions en amont à savoir celles des fournisseurs par exemple. Ces émissions sont aussi comptées dans les bilans carbones des fournisseurs. Ce risque est inhérent au calcul du bilan carbone.



Fonds NCI

Les 17 ODD

Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies constituent un formidable cadre méthodologique qui dessine les contours d'un modèle économique soutenable. L'activité de nos participations se rattache à 11 de ces objectifs en 2021.



Participations à impact

L'IMPACT EN CAPITAL DEVELOPPEMENT & TRANSMISSION



L'IMPACT EN CAPITAL RISQUE



Fonds NCI

Le règlement SFDR

Le règlement SFDR exige que les acteurs des marchés financiers fournissent des informations transparentes sur la façon dont ils intègrent les considérations de **durabilité** dans le processus d'investissement. La classification des fonds NCI a été arrêtée ainsi par la société de gestion :

Article

8

Le FPCI RD5, créé en décembre 2020, est classé « Article 8 ». Le fonds promeut entre autres des caractéristiques environnementales, sociales. RD5 a levé 125m€, soit 42% des AuM de NCI. Ce fonds respecte le principe de *Do Not Significantly Harm* issu de la **Taxonomie européenne**. Il s'agit de s'assurer que les entreprises entrant en portefeuille n'aient pas de répercussions négatives sur l'un des six **Objectifs Environnementaux** de la Taxonomie Européenne durant la phase de Due Diligence.

Article

6

Les FPCI plus anciens, Croissance et Proximité 2, Major Capital, Reprendre et Développer 2 et 4, WaterStart Capital sont classés « Article 6 ». En effet, à leur création ces fonds n'ont pas été spécialement pensés pour la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

NCI n'utilise pas à date d'indice de durabilité, car n'a pas de fonds classé « Article 9 ». NCI respecte les normes internationalement reconnues en matière de diligence raisonnable et de communication d'informations, comme indiqué dans la rubrique Charte ESG.

Conformément à l'Article 4 du règlement SFDR, les incidences négatives en matière de climat, d'environnement, de questions sociales et de personnel sont traitées via la check-list ESG qui met en lumière d'éventuelles faiblesses chez les participations étudiées. Le respect des droits de l'homme est garanti par la Charte ESG NCI. Concernant la lutte contre la corruption et les actes de corruption, NCI utilise Dilisense Report pour ses mises en relations, forme ses collaborateurs sur la lutte anti-blanchiment via France Invest, et conformément à l'indication de l'AMF, utilise Tracfin lorsque des suspicions apparaissent.

Capital Transmission

Nos participations



79% des PME/ETI de nos portefeuilles LBO ont pris part au processus de *reporting* ESG.

Les ODD

Dans nos portefeuilles capital développement & transmission, 9 Objectifs de Développement Durables sont représentés à date, avec pour ambition de tendre vers les 17. Il s'agit de :

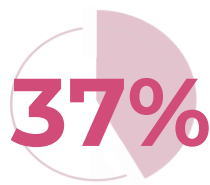


Capital Transmission

Nos statistiques 2021



embauches en 2021
contre 211 en 2020



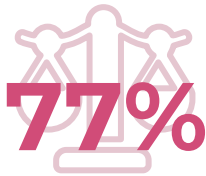
de **femmes** dans
les **effectifs**



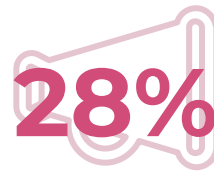
femmes pour 10 profils
les plus **rémunérés**



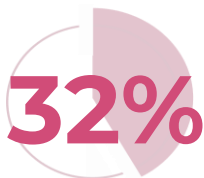
litige social
en cours



des participations proposent en
2021 **l'accès à l'intéressement** ou
aux **bénéfices**, contre 50% en 2020



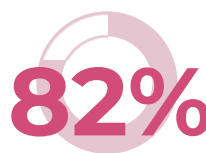
des membres des **Conseil
d'Administration** ou Surveillance
sont des **femmes**



des participations ont ou
sont en train de réaliser
un **bilan carbone**, contre
25% en 2020



participations
ont des **EnR** dans
leur mix
énergétique

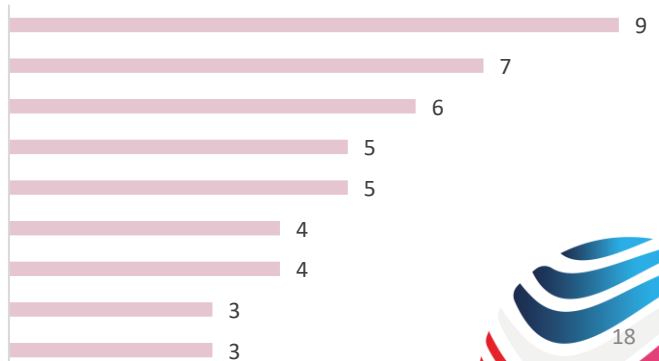


des participations ont
pris des **initiatives
environnementales**,
contre 45% en 2020



des participations
ont une **politique
environnementale
formalisée**

Matériels et matériaux recyclés ou recyclables
Limitation des trajets en avion ou en voiture
Réduction des déchets polluants
Modèles de production circulaires
Chaînes logistiques plus courtes
Approvisionnement en énergie renouvelable
Produits ou services à bonne efficacité...
Analyses de cycle de vie
Autres



Capital Risque

Nos participations



80% des startups du portefeuille WaterStart Capital ont pris part au processus de *reporting* ESG.

Les ODD

Dans nos portefeuilles capital risque, 11 Objectifs de Développement Durables sont représentés à date, avec pour ambition de tendre vers les 17. Il s'agit de :



Capital Risque

Nos statistiques 2021



embauches en 2021
contre 91 en 2020



de **femmes** dans
les **effectifs**



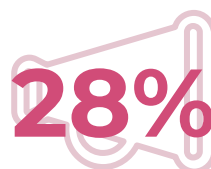
femmes pour 10 profils les plus
rémunérés (hors équipes non mixtes)



entreprises proposent à leurs
salariés (hors management)
un accès au **capital**



entreprises sont
détenues à + de
60% par les **salariés**



des entreprises ont au moins
25% de **femmes** dans leurs
organes dirigeants



des participations ont
ou sont en train de
réaliser un **bilan**
carbone



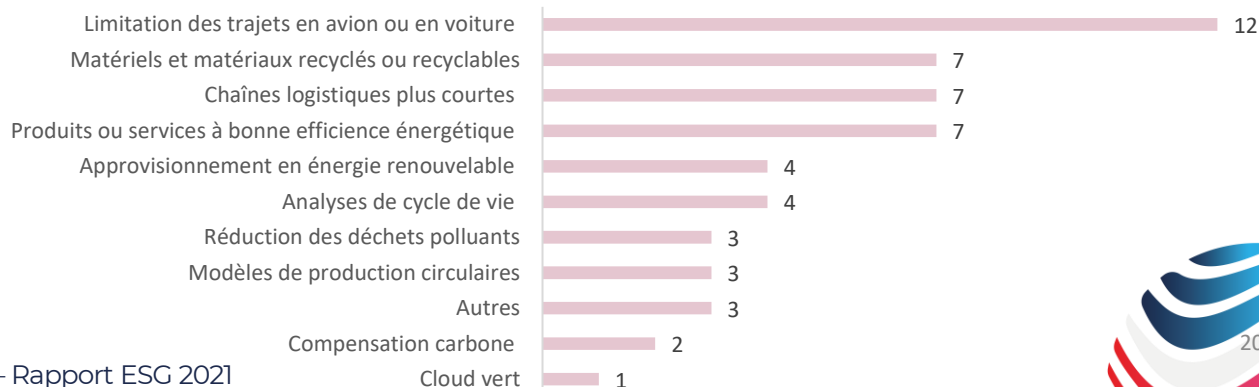
participations
ont des **EnR** dans
leur mix
énergétique



des participations ont
pris des **initiatives**
environnementales,
contre 45% en 2020



participations ont
une **politique**
environnementale
formalisée



Etudes de cas

Capital Risque

PAGE 25



Capital Transmission

PAGE 33





SECTEUR D'ACTIVITÉ

Produits de la mer

DATE D'INVESTISSEMENT

2019

LOCALISATION

Montreuil, Ile-de-France

Lancé en décembre 2014, Poiscaille est un e-commerçant dédié aux produits de la mer issus de circuits courts. L'entreprise propose des assortiments de poissons, coquillages et crustacés sur la base d'un abonnement flexible et sans engagement. Les poissons et fruits de mer commercialisés par Poiscaille sont frais, 100% français et issus d'une pêche durable respectueuse des écosystèmes. Pour ce faire, l'entreprise collabore en direct avec des pêcheurs français et parvient à livrer ses clients en 24 à 48h. Elle est basée à Montreuil en Ile-de-France et emploie 19 salariés.

PRINCIPAUX ENJEUX ESG

La pêche intensive fait partie des plus graves menaces pesant sur la santé des mers et océans du fait d'un rythme de prélèvement de poissons supérieur à celui de la reconstitution naturelle des stocks. Au cours des 40 dernières années, les populations d'espèces marines ont enregistré un déclin de 39%. Dans l'Atlantique Nord-Est et les mers avoisinantes, 39% des stocks halieutiques sont classés comme surexploités. Ce niveau atteint 88% en mer Méditerranée. L'offre de Poiscaille vise à répondre à ces enjeux tout en offrant à des consommateurs conscients de l'impact environnemental et social de leur régime alimentaire une manière de favoriser l'économie locale.

INITIATIVES DE L'ENTREPRISE

Poiscaille rassemble déjà plus de 12 000 clients abonnés, cela représente environ 1 100 colis livrés chaque jour (baptisés « casiers » par l'entreprise) contenant entre 1 et 2 kg de poissons et coquillages chacun. L'ambition de l'entreprise est d'en livrer 5 fois plus à terme pour soutenir 25% des pêcheurs français.

L'atteinte de cet objectif passe d'abord par une qualité de poisson irréprochable ainsi qu'une transparence omniprésente tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Les poissons, coquillages et crustacés sont attrapés en France et en milieu naturel.

Poiscaille n'a donc pas recours



Charles Guirriec,
fondateur de Poiscaille 22



Yohann Charlès, pêcheur de homards bleus à Ploumanac'h en Bretagne et fournisseur de Poiscaille

recours à l'élevage. Toutes les espèces – connues ou méconnues – sont valorisées. Chaque jour, c'est donc la mer qui décide de la composition des casiers livrés. Le contrôle de la qualité et de la provenance est facilité par des liens durables noués avec les 150 pêcheurs fournisseurs de l'entreprise situés dans toute la France, de Fécamp à Bastia, en passant par le lac Léman.

Soucieux de leur impact sur les mers et les océans, les pêcheurs du réseau ont recours à des pratiques vertueuses et respectent des critères précis édictés par Poiscaille. Par exemple, les pêches doivent être réalisées à l'aide de navires de petite taille soit 12 mètres maximum et ne comptant pas plus de 3 hommes à bord.

bord. Leurs sorties sont uniquement effectuées à la journée dans le but de favoriser une pêche à petite échelle. De plus, les techniques de pêche utilisées sont raisonnées : ligne, casier, filet droit, plongée ou pêche à pied. Le chalut et la drague sont prohibés.

Du point de vue des initiatives sociales et de gouvernance, Poiscaille a fait le pari de mieux rémunérer les pêcheurs. Les prix sont négociés avec eux et peuvent être 2 à 6 fois supérieurs à une vente effectuée par les circuits traditionnels tout en garantissant un prix de vente abordable aux consommateurs. L'objectif de Poiscaille est de rémunérer les pêcheurs au juste prix afin qu'ils n'aient pas à pêcher toute l'année et permettent ainsi un renouvellement des espèces. Et cela fonctionne : grâce à ces justes prix et un débouché assuré, plusieurs pêcheurs confient pêcher moins et gagner plus.

Du côté des clients, les formats de casiers proposés par la société permettent d'éviter le gaspillage. Chaque consommateur est libre de créer sa propre formule et ainsi de recevoir la quantité de poissons et coquillages qu'il désire, à la fréquence qui lui convient tout en précisant ses préférences et ses éventuelles allergies.

Afin de limiter l'impact environnemental de ses livraisons, le groupage et le retrait des casiers en points relais est largement encouragé par Poiscaille au moment de la commande. Actuellement, 550 points relais sont déjà disponibles et le maillage du territoire est constamment affiné par la société.



Communauté d'amateurs de bons produits, Poiscaille propose aussi à ses abonnés de nombreuses recettes



SECTEUR D'ACTIVITÉ

Hygiène féminine

DATE D'INVESTISSEMENT

2019

LOCALISATION

Paris, Ile-de-France

Créée à la fin de l'année 2018, Blooming commercialise des culottes menstruelles lavables. Celles-ci permettent de remplacer les tampons et les serviettes hygiéniques responsables d'un impact environnemental et sanitaire massif. Soucieuse de rendre accessible à toutes cette innovation en matière d'hygiène féminine, Blooming distribue ses culottes sur sa boutique en ligne ainsi qu'en grande distribution. L'objectif de la start-up est de réinventer la santé intime des femmes avec une offre de lingerie fonctionnelle, unique et respectueuse de l'environnement. Basée à Paris, Blooming emploie 9 personnes.

PRINCIPAUX ENJEUX ESG

Chaque année près de 45 milliards de serviettes hygiéniques sont jetées. La masse immense de ces déchets, leur non recyclabilité et l'utilisation de ressources qu'ils représentent est encore aggravée par leur composition. Aluminium, hydrocarbures, alcools, additifs de parfum et résidus de dioxine font partie des intrants communs. En contact direct avec les parties intimes, ces substances peuvent nuire à la santé des femmes en plus de polluer les milieux naturels lors de leur production et de leur fin de vie. C'est dans ce contexte qu'Anne-Laure Courvoisier et son associé Marc Puchois ont décidé de créer Blooming, afin de proposer une alternative à la fois confortable et sans danger pour la santé et l'environnement.

INITIATIVES DE L'ENTREPRISE

Les culottes menstruelles ont pour principaux avantages d'être une solution confortable, pratique, saine et écologique en comparaison avec les serviettes et tampons hygiéniques jetables. Le produit de Blooming ressemble à une culotte classique. Le fond du sous-vêtement est cependant composé d'un textile breveté. Sa capacité d'absorption équivaut



à celle de trois serviettes hygiéniques soit l'utilisation quotidienne moyenne d'une femme en France pendant la période menstruelle. Cette pièce de la culotte est produite à partir de lyocell et de polyester. Le lyocell est une fibre cellulosique et biodégradable issue de la pulpe



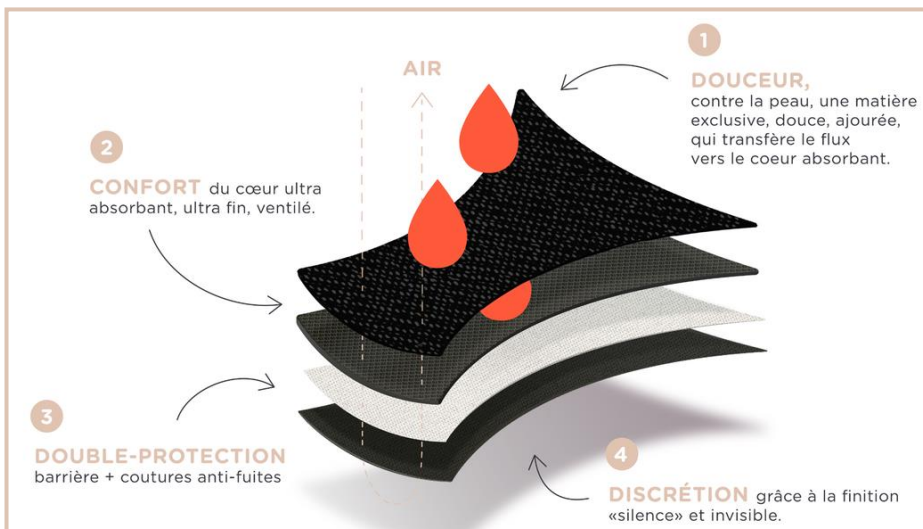
pulpe d'eucalyptus. Elle est produite dans le cadre d'une économie quasi circulaire, dans le respect de l'environnement en utilisant très peu d'eau et des solvants recyclables et non toxiques.

Toutes les parties de la culotte en contact avec les muqueuses sont en coton. Les différentes matières utilisées par Blooming sont par ailleurs certifiées Oeko-Tex Standard 100. Ce label atteste de l'absence de produits chimiques nocifs pour la santé humaine dans les différents intrants propres à l'industrie textile.

Afin de minimiser leur impact environnemental, les culottes menstruelles de Blooming sont lavables et réutilisables. Un simple rinçage à l'eau froide et à la main est suffisant pour permettre leur réutilisation une fois sèches.

Du point de vue de la fabrication, le matériau absorbant utilisé par Blooming est produit en France par deux PME de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les culottes sont par la suite assemblées au Maroc ou en Tunisie en fonction des modèles dans des usines où la marque s'assure elle-même que les ouvriers bénéficient de conditions de travail décentes.

Ces différentes caractéristiques ont permis à la start-up de trouver sa clientèle. Blooming indique par exemple que 40% de ses testeuses sont désormais converties aux règles zéro déchet. Elles utilisent ainsi régulièrement les culottes menstruelles seules ou en alternance avec des serviettes lavables. La marque a par ailleurs calculé qu'elles ont réduit leur principal impact environnemental – la génération de déchets – d'environ 70%.



La vue éclatée du matériau absorbant au cœur des culottes de Blooming



SECTEUR D'ACTIVITÉ

Agriculture verticale

DATE D'INVESTISSEMENT

2021

LOCALISATION

Château-Thierry, Aisne

Créée en 2016, Jungle met la technologie au service d'une agriculture sans pesticide avec un modèle de fermes verticales unique : non polluantes, efficaces et à forte productivité. La première d'entre elles, basée dans l'Aisne, s'étend sur 4 500 mètres carrés au sol et possède 6 400 mètres carrés de culture, exploités sur 12 mètres de hauteur. Le projet de l'entreprise est de créer la plus grande ferme verticale de France et de produire à terme 10 millions de plantes chaque année. Jungle prévoit par ailleurs la construction de deux fermes supplémentaires, l'une dans l'Ouest de la France et une seconde dans le Sud dès 2022. Fondée par Gilles Dreyfus et Nicolas Seguy, Jungle compte aujourd'hui 19 salariés.

PRINCIPAUX ENJEUX ESG

Le concept de ferme verticale apparaît comme une solution crédible face aux exigences de l'alimentation urbaine. En effet, en 2050, l'humanité devrait compter plus de 9 milliards d'individus dont les deux tiers habiteront en ville. Cela représente selon l'ONU 2,5 milliards d'urbains supplémentaires par rapport à la situation actuelle. À cette démographie en hausse s'ajoute la raréfaction des terres agricoles disponibles à proximité des zones urbaines ainsi que l'empreinte environnementale croissante du transport des denrées alimentaires. En permettant de produire davantage sur une plus petite surface, au plus proche des consommateurs et sans recours à des pesticides, l'agriculture verticale offre des réponses aux exigences économiques et environnementales d'un secteur en mutation.

INITIATIVES DE L'ENTREPRISE



Nicolas Seguy et Gilles Dreyfus,
fondateurs de Jungle

Une ferme verticale repose sur la superposition des cultures, sur plusieurs étages, et l'utilisation d'un éclairage artificiel. Elle permet ainsi un gain d'espace considérable et une production accrue. Pour ce faire, les fermes verticales utilisent des systèmes productifs sophistiqués afin de contrôler et de maîtriser l'ensemble des paramètres de culture.

Le principal avantage de ce type d'agriculture est sa moindre consommation de ressources naturelles et sa productivité face à l'agriculture traditionnelle. A titre de comparaison, la quantité d'eau utilisée par kilogramme de laitue s'élève à 1 litre pour l'agriculture verticale, contre 20 litres pour une production sous serre et 250 litres pour l'agriculture en plein champ. Les gains en matière de rendements, calculés par m² / an pour la laitue, sont également



importants : 70 kg chez Jungle, 41 kg sous serre et 3,9 kg en champ. Enfin, s'ajoute un gain concernant l'impact du transport mesuré par la distance moyenne entre le producteur et le centre de distribution : pour l'agriculture verticale, elle s'élève à 100 km, contre 1 000 km pour la production sous serre et l'agriculture traditionnelle.

En matière de santé, Jungle parvient à éliminer tout risque de contamination alimentaire en assurant un contrôle total des intrants et des conditions climatiques dans sa ferme. Les plantes sont en effet alimentées à l'aide d'un mélange d'eau et de nutriments au sein d'un circuit fermé. Jungle n'utilise donc aucun pesticide. L'entreprise produit actuellement des herbes aromatiques (coriandre, persil, basilic), des salades (laitue, roquette), des jeunes pousses (radis, moutarde, wasabi) et des fleurs. Elle a su rapidement trouver des débouchés auprès de distributeurs agro-alimentaires et de spécialistes de la cosmétique séduits par la transparence et la traçabilité de ses productions. Jungle n'est pas estampillée « bio » mais propose une qualité équivalente à un prix 20% inférieur.

A l'aune de l'épidémie du Covid-19 et des difficultés d'approvisionnement qui en découlent, Gilles Dreyfus et Nicolas Seguy ont la conviction que, développée à la bonne échelle, l'agriculture verticale peut accroître la souveraineté nationale en produits frais 365 jours par an.



Localisée pertinemment, elle pourra devenir une alternative viable aux importations et ainsi réduire le transport de fruits et de légumes à l'échelle mondiale. C'est cette ambition qui a amené Jungle à développer un système modulaire conçu pour fonctionner partout sur la planète.



SECTEUR D'ACTIVITÉ

Paiement en ligne

DATE D'INVESTISSEMENT

2019

LOCALISATION

Rouen, Normandie

Fondée en 2015 par Etienne Beaugrand, Nicolas Weissleib et Renaud Gerson, PayGreen est la première solution de paiement en ligne intégrant une préoccupation pour la résolution de problématiques sociales et environnementales. Elle s'adresse à des commerçants engagés en quête d'un outil simple pour encaisser les paiements sur leur boutique en ligne. Elle se distingue par une expérience de paiement fluide, une grande facilité de mise en place et deux fonctionnalités solidaires : la possibilité d'effectuer un don lors du paiement et / ou de compenser les émissions de CO2 liées à sa commande. Basée à Rouen en Normandie, PayGreen compte 35 salariés.

PRINCIPAUX ENJEUX ESG

La part des ventes en ligne dans le commerce de détail est passée de 9,8% à 13,4% en France en 2020 à la faveur des confinements successifs et des craintes sanitaires liées au Covid-19. Cette accélération renforce encore les enjeux liés à l'empreinte environnementale des technologies numériques et des solutions logistiques sur lesquelles repose le commerce en ligne. PayGreen est convaincue que ces flux peuvent être exploités pour financer la transition écologique et des projets à impact positif.

INITIATIVES DE L'ENTREPRISE

La double ambition de PayGreen est de sensibiliser les consommateurs à l'impact environnemental du commerce en ligne et de créer un cercle vertueux où consommation et actions positives sont liées.



Etienne Beaugrand, Nicolas Weissleib et Renaud Gerson,
co-fondateurs de PayGreen

L'entreprise profite de la volonté croissante des consommateurs d'agir en faveur du développement durable et d'adopter des modes de consommation plus responsables pour orienter une partie des transactions vers des projets à forte valeur sociale et environnementale.

Toutes les transactions

AFFICHER LA PERIODE DU 01/02/2019 AU 11/03/2019

AFFICHER 10 ELEMENTS

ID	DATE	REFERENCE	MONTANT	MODE DE P.	MOYEN DE P.	STATUT	CLIENT	ACTIONS
5399	18/12/2019 = 15:17	Cb-24178956	26,47 €	Abonnement	VISA	Valide	Alex Thénezor	DETAILS HISTO.
897	18/12/2019 = 12:17	Cb-938936	18,34 €	Comptant	VISA	Refusé	Pedro Filoux	DETAILS HISTO.
5274	18/12/2019 = 12:01	Cb-2908051	14,77 €	Comptant	VISA	En cours	Huguette Martin	DETAILS HISTO.
6540	17/12/2019 = 12:47	Rf-1438953	8,37 €	Comptant	restoflash	En cours	Huguette Martin	DETAILS HISTO.
2501	17/12/2019 = 11:31	Cb-9138915	4,39 €	Comptant	VISA	Valide	Marie Perez	DETAILS HISTO.
8045	17/12/2019 = 11:31	Ap-62177805	9,21 €	Comptant	apetiz	Valide	Marie Perez	DETAILS HISTO.
4249	14/12/2019 = 13:30	Up-39177641	17,74 €	Comptant	Chèque Déjeuner	Valide	Jean Bond	DETAILS HISTO.
6540	14/12/2019 = 12:39	Cb-4938951	3,97 €	Comptant	VISA	Valide	Laurie Ginal	DETAILS HISTO.
11749	14/12/2019 = 12:39	So-17397841	15,74 €	Comptant	RESTO	Valide	Laurie Ginal	DETAILS HISTO.
7439	14/12/2019 = 12:12	Lu-197641	15,74 €	Comptant	lunchr	Valide	Claude Monry	DETAILS HISTO.

ELEMENTS 1 A 10 SUR 20

Concrètement, dès 2016, PayGreen est devenue partenaire de MicroDon, une entreprise spécialiste des technologies liées aux engagements caritatifs, et a développé « l'Arrondi en ligne ». Il permet aux sociétés clientes de PayGreen de collecter des dons via leur boutique en ligne en proposant à leurs propres clients d'ajouter quelques

L'interface de PayGreen proposée aux e-commerçants

centimes au prix de leur achat au profit d'associations. Parmi ces dernières figurent par exemple Médecins du Monde, Secours Catholique, Fondation Terre de Liens, Planète Urgence ou encore encore Cœur de Forêt. Directement intégré au processus d'achat, l'Arrondi ne perturbe pas le tunnel de vente et ne fait jamais sortir le client de son parcours d'achat, d'où le grand succès de cette fonctionnalité. 100% des dons collectés sont reversés directement aux associations. Ainsi, depuis sa mise en place, PayGreen a collecté plusieurs milliers de dons grâce à l'Arrondi.

Par la suite, en janvier 2018, PayGreen a intégré une nouvelle fonctionnalité phare, Tree, le premier calculateur et compensateur de CO2 intégré au parcours d'achat. Cet algorithme calcule les émissions de CO2 liées à une commande sur internet et permet aux consommateurs de directement les compenser. Tree est aujourd'hui intégré dans une suite d'outils plus large baptisée ClimateKit. Elle offre désormais également aux clients de PayGreen la possibilité de mesurer, d'analyser, de réduire et de compenser l'impact carbone de leur activité. Les différentes compensations carbone sont reversées dans leur intégralité à des projets environnementaux labélisés. Ceux-ci ont permis à PayGreen de financer la plantation de plus de 1 000 arbres.

En interne, PayGreen s'engage au quotidien pour améliorer son impact environnemental et récompenser les engagements de toute son équipe. A titre d'exemple, ses différents produits prennent en compte des objectifs de consommation de données les plus faibles possibles. L'entreprise intègre par ailleurs ses parties prenantes dans cette démarche. Elle organise régulièrement des conférences sur les thématiques du e-commerce et de l'écologie



baptisées « Les Matinées du E-Commerce Durable ». Ces webinaires traitent de domaines aussi variés que l'éco-conception de produits numériques, l'emballage durable ou la livraison à faible impact environnemental.



SECTEUR D'ACTIVITÉ

Aménagements extérieurs en bois

DATE D'INVESTISSEMENT

2019

LOCALISATION

Lambersart, Hauts de France

Créé en 2002 par Nicolas Tant, le groupe Forestia conçoit des produits d'aménagement extérieur en bois qu'il commercialise par l'intermédiaire de négociants spécialisés via la société Fiberdeck et en direct au travers de ses sites internet So Garden, Decklinea et Direct-Abris. La société dispose d'une large gamme de produits allant du bardage aux clôtures en passant par des accessoires de pose et des produits d'aménagement et de décoration du jardin. Elle a décidé d'axer son développement sur des références innovantes, écoresponsables et d'une qualité irréprochable. Basé près de Lille, Forestia compte 26 salariés.

PRINCIPAUX ENJEUX ESG

Alors qu'elles sont l'un des atouts majeurs en matière de captation du carbone dans l'atmosphère, les forêts sont une ressource naturelle menacée. Selon Greenpeace, l'exploitation forestière illégale représente entre 15% et 30% des volumes de bois commercialisés dans le monde. Cette part est parfois majoritaire dans certains pays : 90% au Cambodge, 80% en Bolivie ou encore 70% au Gabon. Conscient de cet enjeu, Forestia s'attache à s'approvisionner en bois brut traçable et labélisé ainsi qu'à développer des bois composites produits à partir de matières recyclées. Ses autres priorités en matière de gouvernance sont la qualité de ses produits et la satisfaction de ses clients.

INITIATIVES DE L'ENTREPRISE

Forestia conserve de son activité initiale de bureau d'étude spécialiste du bois une excellente connaissance des filières d'approvisionnement propres à ce matériau. L'engagement environnemental de la société se concrétise dans l'utilisation de bois brut dont elle connaît l'entièreté de la chaîne d'approvisionnement. Ce bois est par ailleurs labélisé FSC (Forest Stewardship Council). Cette certification garantit qu'il provient de forêts gérées de manière durable : leurs exploitants s'engagent notamment à protéger les sols et à respecter



Les quatre marques spécialisées
du groupe

la biodiversité et l'équilibre des écosystèmes en limitant les coupes et l'usage de produits phytosanitaires. Ils doivent par ailleurs compenser les abattages par des replantations afin de maintenir la productivité des forêts. Lorsque Forestia utilise du bois composite, celui-ci peut intégrer jusqu'à 95% de matières plastiques recyclées permettant ainsi de réduire drastiquement son besoin en ressources naturelles vierges.



Nicolas Tant, fondateur et dirigeant de Forestia

Une autre démarche qui guide la société au quotidien est l'innovation. Au travers du développement de nouvelles références et de l'amélioration continue de produits déjà commercialisés, Forestia s'attache à proposer la qualité la plus élevée possible, à s'assurer de la satisfaction de ses clients et à offrir des produits durables. Cette approche qualité concerne autant les phases d'usage que d'installation et d'entretien. Les références de Forestia sont ainsi garanties 25 ans a minima et à vie pour plusieurs d'entre elles.

Sans avoir encore officiellement formalisé une politique sociale, Nicolas et Béatrice Tant, les codirigeants de Forestia, croient profondément au rôle essentiel de l'humain. Ils attachent la plus grande importance à l'harmonie des équipes, leur bien-être, la diversité et la parité. Aujourd'hui, 73% des collaborateurs de Forestia sont des femmes. Nicolas Tant ajoute « Je considère que le plaisir au travail est une formidable source de motivation. Seul le respect des salariés mais aussi des clients, des fournisseurs, des partenaires et de nos utilisateurs engendre le succès. »

« le respect des salariés mais aussi des clients, des fournisseurs, des partenaires et de nos utilisateurs engendre le succès »

STATISTIQUES ESG CLÉS

73%

de femmes au sein de l'entreprise

4%

de la masse salariale dédiés à la formation

95%

de matières recyclées dans les bois composites



SECTEUR D'ACTIVITÉ

Distribution de produits biologiques

DATE D'INVESTISSEMENT

2019

LOCALISATION

Rennes, Bretagne

Créé en 1988, Biodis est un grossiste et distributeur de produits biologiques. L'entreprise propose des références variées : produits frais, fruits et légumes, boissons, produits d'hygiène et de bien-être, etc. Acteur économique engagé, elle défend une relation de proximité avec ses fournisseurs, en grande partie des sociétés locales, et ses clients dont la majorité sont des magasins indépendants. Biodis emploie aujourd'hui 90 salariés.

PRINCIPAUX ENJEUX ESG

Le positionnement de Biodis implique des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance spécifiques. La société a fait le choix de s'engager activement dans trois directions clés. Son approche responsable du métier d'intermédiaire l'amène à garantir à ses fournisseurs une relation d'affaire durable et des prix justes. Sa commercialisation de produits alimentaires variés induit le défi d'un approvisionnement qu'elle souhaite garder majoritairement local. Enfin, la réduction de l'empreinte environnementale de ses flux logistiques se concentre sur le recyclage et la valorisation des déchets générés.

INITIATIVES DE L'ENTREPRISE

Les fournisseurs de Biodis sont essentiellement des petits éleveurs, agriculteurs et producteurs français. Même si la société permet à beaucoup d'entre eux un accès à des circuits de distribution dont ils ne bénéficieraient pas autrement, Biodis prône la transparence la plus large possible dans ses relations commerciales. A titre d'exemple, l'entreprise partage ouvertement ses



Myriam Joursan, dirigeante de Biodis

niveaux de marge avec ses fournisseurs et ses clients. Selon Myriam Jourdan, dirigeante de Biodis, c'est « la seule manière de nouer et de pérenniser des liens de confiance gagnants-gagnants ; ils sous-tendent la performance commerciale de Biodis et de ses partenaires. » Parmi ces partenaires en question, qui fournissent les 7 000 références proposées par l'entreprise, 230 bénéficient aujourd'hui d'un contrat de long terme. Ainsi, plutôt que de compartimenter et de mettre continuellement en concurrence ses fournisseurs, Biodis relaie largement les attentes et les

besoins de ses clients auprès des acteurs de ses chaînes d'approvisionnement. Les 600 clients de l'entreprise sont également des petites et moyennes sociétés réparties en France, depuis la petite épicerie de centre-ville jusqu'aux magasins de plus grande taille situés en périphérie urbaine. De leur côté, l'approche de Biodis leur permet d'adapter régulièrement leur offre aux attentes de consommateurs bien informés, à la recherche de produits sains et sensibles aux enjeux de durabilité.

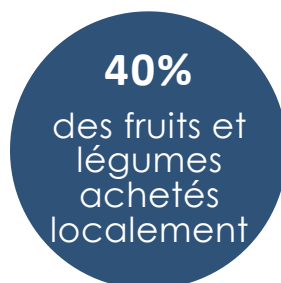


Des salariés de Biodis rassemblés lors de la rencontre d'un producteur et de la dégustation de ses produits

De par sa localisation privilégiée en Bretagne, Biodis est au cœur d'une région riche en activités de maraîchage. L'entreprise utilise cet avantage pour promouvoir l'économie locale. En ce qui concerne les fruits et légumes par exemple, 40% des approvisionnements sont réalisés en Bretagne, Pays de la Loire et Basse-Normandie. Lorsqu'elle doit recourir à des produits alimentaires d'importation, elle privilégie des fournisseurs installés dans des pays limitrophes (Espagne et Italie notamment) de telle manière à limiter les émissions de gaz à effet de serre liées au transport et à s'assurer que les filières biologiques sont sûres, qualitatives et traçables.

En matière d'engagements environnementaux, Biodis a fait le choix de concentrer son approche sur la réduction du volume de déchets générés par l'entreprise et la valorisation du plus grand nombre d'entre eux. Un tri sélectif a été mis en place et concerne tous les locaux et services de la société. Le même principe de collaboration locale oriente cette initiative : les déchets papiers de Biodis sont transformés en essuie-tout et papier toilette par une entreprise de recyclage normande, Papeco.

STATISTIQUES ESG CLÉS



GROUPE LECAUX

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Communication et imprimerie

DATE D'INVESTISSEMENT

2017

LOCALISATION

Cherbourg, Normandie

Créé en 1887, le Groupe Lecaux est une société spécialiste des stratégies et des supports de communication. Petite imprimerie à ses débuts, l'entreprise compte aujourd'hui 5 branches complémentaires : l'Imprimerie Lecaux, HandiPRINT (spécialiste du façonnage, de la création graphique et de la signalétique), Lecaux Communication (agence de communication), Lecaux Marketing (agence de conseil en marketing) et enfin Les Editions du Cotentin (une maison d'édition spécialisée). Basée à Cherbourg, elle emploie près de 200 salariés.

PRINCIPAUX ENJEUX ESG

Le secteur de l'imprimerie connaît actuellement une évolution profonde de son fonctionnement. Après le tournant du digital dans les années 2000 et 2010 marquées par la nécessité de développer des savoir-faire innovants et de s'adapter à des demandes de personnalisation toujours plus poussées, la profession aborde désormais sa transition éco-responsable. Celle-ci concerne une meilleure gestion de la consommation de papier, l'utilisation d'encre durables ainsi que la nécessaire modernisation du parc de machines. Avec plus de 100 tonnes de papier imprimées chaque mois, le Groupe Lecaux est directement en prise avec ces évolutions. L'entreprise se distingue par ailleurs avec une politique remarquable en matière d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

INITIATIVES DE L'ENTREPRISE

Au travers d'HandiPRINT, sa filiale la plus importante en matière d'effectifs et de chiffre d'affaires, le Groupe Lecaux fait figure de modèle d'entreprise engagée socialement. Parmi les 140 salariés que compte cette filiale, 120 collaborateurs sont en situation de handicap, et la société se fixe un objectif de 10% de croissance des embauches chaque année. HandiPRINT est une Entreprise Adaptée, un statut créé en 2005 qui permet à des personnes en situation



Vincent Levieux, Président directeur général du Groupe Lecaux

de handicap d'accéder à l'emploi dans des conditions adaptées à leurs capacités. L'Entreprise Adaptée les accompagne dans leur projet professionnel et peut être une passerelle vers

vers d'autres employeurs privés et publics. Concrètement, HandiPRINT aide ses salariés handicapés à acquérir expérience et qualification en plus de développer et de valoriser leurs compétences. Tous sont accompagnés et formés sur plus d'une dizaine de métiers : l'impression, le façonnage, la création graphique, la signalétique, etc.

La politique sociale du Groupe Lecaux est complétée par un engagement en matière d'égalité femme homme et de partage de la valeur avec les collaborateurs. Le groupe compte 30% de femmes parmi ses employés. Ce chiffre encore faible est contrebalancé par une notation de 84/100 selon les critères de l'index de l'égalité professionnelle femmes hommes. Par ailleurs 60% des salariés sont actionnaires de l'entreprise et possèdent ainsi 18% du capital.



Un étui porte-masque produit par les collaborateurs en situation de handicap d'HandiPRINT symbole de la flexibilité de l'imprimerie

L'engagement environnemental du Groupe Lecaux se concrétise dans une démarche dite d'éco-conception de ses services. Elle consiste à intégrer une préoccupation pour la réduction de l'empreinte environnementale de chacun des processus de son activité. Ainsi, la société utilise notamment du papier labélisé FSC (cette certification est présentée en page 14 du rapport) et s'engage à maîtriser les risques liés à l'utilisation des encres contenant des produits chimiques.

A ce titre elle est labélisée Imprim'Vert, une certification en cinq points garantissant l'élimination en toute conformité des déchets dangereux, la sécurisation du stockage des encres, la non-utilisation de produits toxiques, la sensibilisation des personnels aux enjeux environnementaux et enfin le suivi des consommations énergétiques des sites de production.

FOCUS SUR LES PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE ENTREPRISES ADAPTÉES (EA) ET ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT)

	EA	ESAT
MISSION	Intégrer durablement les travailleurs handicapés dans le monde professionnel	
OBJECTIF	Créer de la valeur économique pour générer des emplois durables et de qualité	Accompagner le travailleur et lui permettre de conserver ses acquis scolaires et professionnels
FINANCEMENT	Autofinancée à 80%	Financée à 80%
STATUT DE LA PERSONNE	Le travailleur est un salarié, il est rémunéré à hauteur de 100% du SMIC	Le travailleur est un usager, il est rémunéré à hauteur de 55% du SMIC



SECTEUR D'ACTIVITÉ

Conseil en ressources humaines

DATE D'INVESTISSEMENT

2019

LOCALISATION

Paris, Ile de France

Créé en 2016 par David Mahé, Human & Work est le premier groupe européen de conseil en ressources humaines. Son activité est intimement liée à sa propre démarche de responsabilité d'entreprise : aider les entreprises à prendre soin de leurs équipes en mettant à leur service des experts de haut niveau. Human & Work est en mesure d'améliorer la santé psychologique des collaborateurs chez ses clients, de développer l'inclusion au travail et de réorganiser les processus pour les rendre plus sains et plus efficaces. Basée à Paris, la société compte 200 salariés.

PRINCIPAUX ENJEUX ESG

Face à l'évolution des modes de travail – accélérée par la crise sanitaire et la généralisation du télétravail – les dirigeants, DRH et managers ont conscience que l'attention portée à leurs équipes est un facteur-clé de la performance des entreprises. Dans ce contexte, la santé psychologique au travail et le maintien de la motivation figurent parmi les principaux défis des entreprises. Human & Work s'attache à répondre à ces enjeux en interne et chez ses clients en valorisant leur principal atout : le capital humain.

INITIATIVES DE L'ENTREPRISE

Le groupe Human & Work s'articule autour de trois pôles, qui sont autant de vecteurs de changement des entreprises clientes de la société (à ce jour environ 1000 entreprises européennes pour un total de 8 millions de collaborateurs). Stimulus est spécialisé dans la santé psychologique au travail, Equilibres se concentre sur la thématique de l'inclusion professionnelle et Nextmove est dédié au management de carrière des dirigeants.

Au travers de ces trois branches, la société réunit 200 consultants experts du bien-être au travail, de l'évolution professionnelle, de l'égalité, de l'éthique et de la transformation du travail et des organisations.



David Mahé,
dirigeant de Human & Work

Prendre soin de ses équipes, s'enrichir de la diversité, faire grandir les talents, repenser le dialogue social sont autant de missions qui augmentent l'impact social des entreprises, et c'est cette même politique qu'Human & Work s'applique à elle-même. A titre d'exemple, le Conseil d'administration de l'entreprise composé de 9 membres compte 4 femmes (soit une part de 44%) ; la société fait partie de celles qui allouent des moyens importants à leur plan de formation (5,5% de sa masse salariale) ; par ailleurs, elle s'engage à respecter un quota minimal de 30% de femmes au sein de ses différentes équipes (la part de femmes s'élève actuellement à plus de la moitié des effectifs). Enfin, tous les membres du Comité de direction et du Comité exécutif sont formés à la communication sans stéréotypes et à la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Human & Work souhaite également motiver l'ensemble de ses employés en leur donnant accès au capital de l'entreprise dans le but d'établir un alignement des intérêts le plus concret possible : c'est ainsi que 14% des salariés sont actionnaires de la société, détenant au total 60% du capital. Cette initiative rejoint un sujet régulièrement abordé avec les clients de l'entreprise : construire un monde du travail plus égalitaire, responsable et serein.



L'aménagement récent des locaux de Human & Work a été pensé pour maximiser la qualité de vie professionnelle des collaborateurs et faciliter les nouvelles pratiques de travail

En matière d'engagement environnemental, les transports en commun, le co-voiturage et les modes de transport doux sont fortement encouragés et facilités par l'entreprise pour les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels. Un système de tri, de collecte et de valorisation de tous les déchets de la société a été mis en place. Enfin, une politique d'achat responsable amène Human & Work à privilégier des produits recyclables, biologiques, issus du commerce équitable et d'entreprises sociales et solidaires.

STATISTIQUES ESG CLÉS



Compliance

Conformément à l'article 29 de la Loi Energie et Climat (LEC), d'après le décret n°2021-663 du 27 mai 2021, ce rapport contient :

Informations relatives à la démarche générale de la SDG :

- Résumé de la démarche générale ESG :
 - Politique ESG dans la stratégie d'investissement (pages 7, 8 et 16)
 - Critères ESG (pages 7 et 39)
 - Périmètre concerné : 100% des AuM soit 297 275 931,00 € au 31/12/2021. Certaines participations n'ont pas répondu, comme indiqué pages 17 et 19. Les participations du fonds CP2 n'ont pas répondu (5 entreprises)
- Moyens internes déployés par l'entité :
 - Les moyens pour informer (page 10)
 - Le format choisi est similaire à celui de ce rapport
- Liste des produits financiers article 8 et 9 SFDR :
 - Le montant et pourcentage des encours article 8 (page 16)
 - A date, NCI a 1 seul fonds article 8 (RD5) et n'a pas de fonds classé article 9
- Adhésion de l'entité et des produits financiers à des initiatives
 - Les engagements et labels de NCI en qualité de SGP (page 13)
 - La charte ESG complète de NCI (pages 6 à 14)
 - Le fonds RD5 est labélisé Relance, le fonds WaterStart Capital French Tech
 - Les engagements de NCI ont été signés en 2021 et la charte ESG a été renouvelée en 2021
 - Analyses quantitatives et méthodologies via nos partenaires (page 14)

NCI gère moins de 500m€ et n'est donc pas concernée par les 8 autres démarches indiquées et demandées au titre de l'article 29 LEC.

Conformément à la réglementation SFDR, NCI travaille à l'élaboration de politiques plus fournies en termes de gestion des risques à l'investissement et pendant la période de détention des titres (notamment aux risques de durabilité).

NCI a établi une Check-list ESG qui a pour vocation d'encadrer la gestion des risques en matière de durabilité, en repérant ces derniers en amont de l'investissement. Le processus d'investissement peut tout à fait être interrompu si le risque est qualifié de trop important sur l'un des aspects E, S ou G. La Check-list ESG vise aussi à anticiper d'éventuels impacts négatifs que les décisions d'investissement pourraient avoir sur les enjeux ESG (Incidences négatives sur les facteurs de durabilité). Dans le cas où, pendant la période de détention, un risque non présent à l'investissement venait à se déclarer, comme un changement de fournisseur, NCI demande à ses participations de le signaler et accompagne les participations à l'amoindrissement du risque via la mise à disposition de sessions de travail avec ses partenaires Pimlica et Aktio notamment.

Annexes

Annexe 1 : Check-list ESG, exemple d'un dossier investi

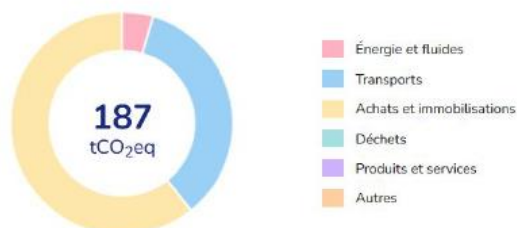
		Référence abrégée	Existence d'un enjeu ou d'un risque	Importance de l'enjeu ou du risque	Prise en compte de l'enjeu ou du risque par l'entreprise
Sujets environnementaux (E)	Empreinte environnementale des matières premières	E1	Non	Faible	Non
	Empreinte environnementale des processus de production	E2	N/A	-	-
	Empreinte environnementale des chaînes logistiques amont et aval (modes de transport, voies empruntées, emballages)	E3	Oui	Fort	Oui
	Autres nuisances (visuelles, sonores, olfactives)	E4	N/A	-	-
	Empreinte environnementale liée à l'utilisation des produits finis	E5	N/A	-	-
	Consommation d'énergies (électricité, gaz, essence, etc.)	E6	Oui	Fort	Oui
	Consommation d'eau	E7	N/A	-	-
	Utilisation et gestion des produits chimiques et des matériaux dangereux	E8	N/A	-	-
	Origine et gestion des déchets	E9	N/A	-	-
Sujets sociaux (S)	Santé et sécurité des collaborateurs (conformité des installations et équipements, accidentologie, cadences)	S1	Oui	Intermédiaire	Oui
	Santé et sécurité des collaborateurs chez les fournisseurs	S2	Oui	Fort	Oui
	Parité, diversité et non discrimination parmi les collaborateurs	S3	Oui	Fort	Oui
	Gestion des carrières et formation des collaborateurs	S4	Oui	Intermédiaire	Oui
	Climat social dans l'entreprise	S5	Oui	Fort	Oui
	Partage de la valeur avec les collaborateurs	S6	Oui	Fort	Oui
Sujets de gouvernance (G)	Qualité, sécurité et traçabilité des matières premières et produits finis	G1	N/A	-	-
	Prise en compte de la satisfaction des clients	G2	Oui	Fort	Oui
	Relations avec les interlocuteurs locaux (autorités politiques, autorités sanitaires, habitants, etc.)	G3	N/A	-	-
	Prise en compte des risques liés au changement climatique (événements climatiques violents, montée des eaux, réchauffement climatique, rareté croissante de certaines matières premières)	G4	N/A	-	-
	Gestion informatique des données sensibles	G5	Oui	Fort	Oui
	Éthique des affaires et respect des législations	G6	Oui	Fort	Oui
	Résilience du modèle d'affaires	G7	Oui	Fort	Oui

Lorsqu'un risque n'est pas pris en jeu, ce dernier peut faire l'objet d'un chantier ESG sur lequel la participation devra travailler tout au long de la période de détention de NCI. Lorsque l'enjeu est trop structurant, à l'appréciation des équipes d'investissement de NCI, NCI se réserve le droit de mettre fin au processus d'investissement. Il s'agit ici d'une appréciation au cas par cas.

Annexe 2 : bilan carbone complet NCI sur l'exercice 2020, réalisé par Pimlica

	Total	Scope 1	Scope 2	Scope 3	Emissions évitées
Emissions GES (tCO ₂ eq)	186,7	40,9	0,3	145,5	0,06
Part du total (%)	100%	21,91%	0,16%	77,93%	

PAR CATÉGORIE



PAR TYPE D'ÉMISSIONS



Annexes

Annexe 3 : labels et chartes

Signatory of:



Principes pour **l'Investissement Responsable** (PRI) : Les PRI définissent l'investissement responsable comme une stratégie et une pratique visant à prendre en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et dans l'engagement. NCI s'engage à investir de manière responsable.



Signataire de la **Charte Parité** de France Invest : « favoriser la parité dans le capital-investissement et entreprises »
La Charte est composée de 30 engagements et fixe notamment des objectifs chiffrés dans les sociétés de gestion et dans leurs participations. Ainsi, parmi les objectifs l'ambition est d'atteindre 25 % de femmes à des postes senior dans les équipes d'investissement et 30 % de femmes dans les comités de direction des participations d'ici 2030.



Signataire de la Charte d'engagements des investisseurs pour la **croissance** :
La Charte est composée de 16 engagements relatifs à des critères environnementaux, de bonne gouvernance, sociaux et humains et enfin économiques.



Signataire de l'initiative **climat** international (iCi) :
Le manifeste d'ICI comporte 3 engagements :

- Reconnaître que le changement climatique aura des effets sur l'économie qui représentent des risques et opportunités pour les entreprises.
- Se mobiliser pour contribuer, à notre niveau, à l'objectif de la CoP 21 de limiter le réchauffement climatique à deux degrés
- Contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de notre portefeuille et assurer la durabilité de la performance.